

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 octobre 2022, à la salle du Conseil, située au 285, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers:

Gaétan Fortier	Steve Leblanc
Benoît Couture	Dominic Lapointe

Sont absents : les conseillers Gilles Gauvreau et Rémi Beauchesne

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, le conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord siège en séance ordinaire, ce 3 octobre, en présentiel, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2021-090 du 21 décembre 2021.

Également dans le cadre du contexte de la COVID-19 et en respect des règles édictées par la Santé Publique, la présente séance du conseil est tenue avec la présence du public. Considérant que la présente séance est présentée devant public, celle-ci ne fera pas l'objet d'un enregistrement audio.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

2022-10-174

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2022
4. Présentation des comptes
5. Halloween 2022
6. Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2022
7. Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2023
8. Dépôt d'une demande – Programme Nouveaux horizons pour les aînés
9. Dépôt d'une demande – Fonds pour l'accessibilité
10. Offre de services – Plan de gestion et optimisation des installations en eau potable
11. Offre de services – Plans et devis et surveillance pour travaux de réfection du poste de pompage du ruisseau Demers (eau usée)
12. Offre de services – Mandat d'accompagnement en hydrogéologie pour le projet de recherche en eau potable
13. Création d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
14. Ajout au contrat de déneigement – Rue Nolette
15. Dépôt – Résolution #2022-09-059 de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts afin de modifier la méthode de calcul de la répartition de la quote-part à compter de 2024
16. Correspondance
 - a) Correspondance reçue de la part de la Ville de Victoriaville mentionnant qu'elle ne désire pas renouveler automatiquement l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture venant à échéance au 31 décembre 2022. La ville mentionne qu'une nouvelle proposition avec de nouveaux tarifs nous sera soumise dans les prochaines semaines;
 - b) Invitation à l'AGA de Rouli-bus qui se tiendra le jeudi 6 octobre à 19h;
 - c) Invitation de la paroisse Sts-Anges de Ham-Nord au dîner spaghetti & encan des âmes du dimanche 16 octobre prochain.
17. Période de questions
18. Clôture de séance

2022-10-175

Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal du 12 septembre 2022 soit accepté, tel que rédigé.

2022-10-176 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 288,962.95\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

2022-10-177 Activités Halloween 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER un budget de 500\$ pour la réalisation d'activités pour l'halloween 2022, budget qui servira pour la décoration et l'achat de bonbons.

2022-10-178 Légion Royale Canadienne - Jour du Souvenir 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : **STEVE LEBLANC**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER une aide financière de 125\$ dans le cadre du "Jour du Souvenir" qui se tiendra le samedi 5 novembre 2022 et de mandater m. François Marcotte, maire, à aller déposer une couronne à la mémoire de nos soldats disparus au cours des guerres du siècle dernier et du nouveau siècle.

2022-10-179 Dépôt d'une demande de soutien – Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2023

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2023 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2022-2023 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AUTORISER la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2023;

D'AUTORISER M. Mathieu Couture, directeur général, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité du Canton de Ham-Nord.

2022-10-180 **Dépôt d'une demande dans le cadre du Programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GAÉTAN FORTIER**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande de financement dans le cadre du Programme fédéral Nouveaux Horizons pour les aînés pour son projet de mise en place d'une nouvelle structure (style gazébo) afin de permettre la tenue d'activités extérieures au Parc de la Relève.

QUE le directeur général, Mathieu Couture, soit autorisé, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce projet.

2022-10-181 **Dépôt d'une demande dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité**

IL EST PROPOSÉ PAR: **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une demande de financement dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité pour son projet visant à améliorer l'accessibilité à ses nouveaux bâtiments municipaux :

Bureau municipal : Amélioration de la rampe d'accès, remplacement de la porte extérieure et mise en place d'un « monte-escalier » pour permettre l'accès à la population à la salle multifonctionnelle/salle du conseil municipal située au sous-sol;

Ancien collège Horizon : Amélioration de la rampe d'accès et remplacement de la porte extérieure afin de faciliter l'accès au bâtiment puisque celui-ci qui abritera sous peu un projet de cuisine collective/café de rencontre ainsi que la nouvelle bibliothèque municipale.

QUE le directeur général, Mathieu Couture, soit autorisé, au nom de la municipalité, à signer tout document relatif à ce projet.

2022-10-182 **Offre de services - Plan de gestion et optimisation des installations en eau potable**

CONSIDÉRANT l'étude hydrogéologique d'optimisation des débits de production des puits effectuée par la firme LNA Hydrogéologie Environnement et dont les résultats ont été présentés à la municipalité le 12 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de ces résultats, la municipalité désire être accompagnée par des experts afin de pouvoir mettre adéquatement en place les différentes recommandations ressorties de cette étude et ainsi optimiser ses installations en eau potable;

CONSIDÉRANT la proposition de services reçue de la firme Stantec au montant de 8,995\$ plus taxes pour la réalisation d'un plan de gestion et optimisation des installations en eau potable, proposition incluant les éléments suivants :

- Visite terrain et relevés des installations existantes
- Compilation des données existantes
- Analyses et interprétation
- Élaboration des solutions possibles
- Rédaction du rapport préliminaire
- Présentation à la Municipalité (Teams)
- Correctifs et optimisation
- Rédaction du rapport final
- Suivi et accompagnement des opérateurs
- Fermeture du projet, manuels, etc

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de services de l'entreprise Stantec au montant de 8,995\$ plus taxes pour le mandat de réalisation d'un plan de gestion et optimisation des installations en eau potable, projet réalisé dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ).

2022-10-183 Offre de services - Plans et devis et surveillance pour travaux de réfection du poste de pompage du ruisseau Demers (eau usée)

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs de réfection au poste de pompage du ruisseau Demers sont requis;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessitera de procéder à un appel d'offres public, ce qui représente par le fait même la conception de plans et devis et la préparation des documents requis pour pouvoir procéder à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la proposition de services reçue de la firme Stantec au montant de 14,995\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis et de la surveillance partielle nécessaires pour les travaux de réfection du poste de pompage Demers, proposition incluant les éléments suivants :

- Visite terrain, relevés et mise en plan des installations existantes
- Conception préliminaire
- Plans, devis et estimation préliminaires
- Coordination avec la municipalité et corrections
- Plans et devis pour soumission/demande de prix
- Suivi de l'appel d'offres/demandes de prix
- Plans et devis pour construction
- Surveillance bureau (dessins d'atelier, réunion de démarrage, suivi des demandes de paiement, etc.)

- Surveillance chantier partielle (1 visite)
- Réception provisoire et finale
- Fermeture du projet, manuels, plans finaux, etc

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de services de l'entreprise Stantec au montant de 14,995\$ plus taxes pour le mandat de réalisation des plans et devis et de la surveillance partielle nécessaires pour les travaux de réfection du poste de pompage Demers, projet réalisé dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ).

2022-10-184 Offre de services - Mandat d'accompagnement en hydrogéologie pour le projet de recherche en eau potable

CONSIDÉRANT l'étude hydrogéologique d'optimisation des débits de production des puits effectuée par la firme LNA Hydrogéologie Environnement et dont les résultats ont été présentés à la municipalité le 12 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE suite à la réception de ces résultats, la municipalité désire aller de l'avant dans un projet de recherche en eau souterraine et que l'accompagnement spécialisée d'une firme en hydrogéologie est requis pour mener à terme cet important projet,

CONSIDÉRANT la proposition de services reçue de la firme LNA Hydrogéologie Environnement au montant de 45,205\$ plus taxes afin de mettre en place un programme de recherche en eau souterraine et la préparation d'une étude hydrogéologique qui pourra être utilisée dans le cadre du dépôt d'une demande d'autorisation en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour le prélèvement d'eau souterraine afin d'alimenter le réseau d'aqueduc de la municipalité de Ham-Nord;

CONSIDÉRANT QUE ladite proposition inclue les éléments suivants :

- Phase I-A - Travaux préparatoires
- Phase I-B - Réalisation d'un levée géophysique de VLF
- Phase II - Supervision du forage exploratoire (puits d'essai)
- Phase III - Supervision d'un essai de pompage par paliers
- Phase IV - Réalisation d'un essai de pompage de longue durée
- Phase V - Modélisation numérique des aires de protection des puits
- Phase VI - Préparation d'une étude hydrogéologique

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la proposition de services de l'entreprise LNA Hydrogéologie Environnement au montant de 45,205\$ plus taxes afin d'accompagner la municipalité dans son projet de mise en place d'un programme de recherche en eau souterraine et la préparation d'une étude hydrogéologique, projet réalisé dans le cadre du programme de subvention de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec (TECQ).

2022-10-185

Création d'un comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité du Canton de Ham-Nord doit constituer un tel comité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GAÉTAN FORTIER
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité du Canton de Ham-Nord :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, soit le directeur général et greffier-trésorier
- de l'inspecteur en bâtiment et environnement

QUE ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité du Canton de Ham-Nord dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité du Canton de Ham-Nord de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

2022-10-186

Ajout au contrat de déneigement – Rue Nolette

CONSIDÉRANT la finalisation des travaux de la rue Nolette à l'été 2022, faisant en sorte que la rue est maintenant complète et qu'elle rejoint la rue de l'aréna;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'ajout de prolongement de la rue Nolette (375 mètres) à notre contrat de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOIT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord demande à l'entrepreneur Excavation Marquis Tardif d'ajouter au présent contrat de déneigement le prolongement de la rue Nolette d'une longueur de 375 mètres, ce qui représente l'ajout des sommes suivantes au contrat :

Année 2022-2023 (4,400\$/km) : 1,650.00\$ + taxes

Année 2023-2024 (4,500\$/km) : 1,687.50\$ + taxes

Année 2024-2025 (4,700\$/km) : 1,762.50\$ + taxes

DE proposer à l'entrepreneur de procéder au paiement de cet ajout en 1 seul versement annuellement (au lieu de répartir la somme sur les 6 versements prévus), soit avec le versement qui sera effectué en janvier de chaque année.

2022-10-187 **Dépôt à la table du conseil - Résolution #2022-09-059 de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts afin de modifier la méthode de calcul de la répartition de la quote-part à compter de 2024**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose à la table du Conseil la Résolution #2022-09-059 reçue de la Régie Intermunicipale d'Incendie des 3 Monts mentionnant son approbation afin de modifier la méthode de calcul de la répartition de la quote-part à compter de 2024. Ladite résolution se lit comme suit :

2022-09-059 **Discussion des termes de l'entente avant son renouvellement**

Sur proposition de M. Serge Tremblay, appuyé de M. Pierre Therrien, il est résolu par les membres du conseil d'administration, suite aux demandes des municipalités de Ham-Nord et de Saints-Martyrs-Canadiens, que le mode de calcul de la répartition de la quote-part soit révisé au renouvellement de l'entente en décembre 2023. Le calcul sera effectué de façon suivante : un tarif de base de 25% des frais fixes seront divisés en part égale pour chacune des municipalités et réparties comme suit : 5% année 2024, 10% année 2025, 15% année 2026, 20% année 2027 et 25% année 2028.

Le vote s'établir comme suit :

En faveur : François Marcotte, Serge Tremblay, Gilles Gosselin, Pierre Therrien

Contre : Denis Fortier

Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :

1. Réception d'une correspondance de la part de la Ville de Victoriaville mentionnant qu'elle ne désire pas renouveler automatiquement l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture venant à échéance au 31 décembre 2022. La ville mentionne qu'une nouvelle proposition avec de nouveaux tarifs nous sera soumise dans les prochaines semaines;

2. De l'invitation à l'AGA de Rouli-Bus qui se tiendra le jeudi 6 octobre à 19h;
3. De l'invitation de la paroisse Sts-Anges de Ham-Nord au dîner spaghetti & encan des âmes du dimanche 16 octobre prochain.

Période de questions :

Puisque le public est de nouveau admis aux séances du conseil, ceux-ci sont invités à se présenter directement aux séances.

Questions du public assistant à la séance

- Un résident présent à la séance s'informe auprès des élus de la réglementation en vigueur au Domaine Boisvert (Zone V2). Il mentionne que présentement, la catégorie « H5 – Habitation unifamiliale - Chalet (comprend seulement les habitations unifamiliales occupée 180 jours ou moins durant l'année et ne contenant qu'un (1) seul logement) » est en vigueur au niveau des unités d'habitation dans la Zone V2 et il est demandé de regarder l'option de procéder à une modification du règlement de zonage afin que la catégorie « H1 - Habitation unifamiliale (comprend seulement les habitations unifamiliales ne contenant qu'un (1) seul logement) » remplace la catégorie « H5 – Habitation unifamiliale - Chalet ». Cette demande de modification de la catégorie « H5 » en catégorie « H1 » permettrait plus spécifiquement la présence de résidences de tourisme (AIR B&B) ainsi que la présence de résidences permanentes dans cette zone. Suite à cette discussion avec le résident, les élus mentionnent que les différentes options seront analysées par la municipalité pour cette situation et qu'un suivi sera fait auprès du résident au cours des prochaines semaines.

Autres questions :

Pour les résidents ne pouvant y assister, ils sont invités à acheminer leurs questions aux élus par courriel à info@ham-nord.ca, par la poste ou en déposant leur demande écrite directement au bureau municipal pour remettre leur question écrite.

Le directeur général confirme aux élus qu'aucune question et/ou demande écrite n'a été reçue de la part du public pour la présente séance.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.